

## **M. PARINI ... DOS AU MUR**

Les sections FO-DGFIP de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées ont répondu le 2 mars 2010 à l'invitation de Monsieur PARINI, Directeur Général de la DGFIP, qui souhaitait profiter de sa venue en Haute-Garonne dans le cadre des travaux des ateliers du DOS ( Document d'Orientation Stratégique ) pour rencontrer les représentants du personnel. Les militants FO-DGFIP, dans le respect du mandat reçu en congrès, ont abordé l'ensemble des préoccupations des agents quelque soit leur filière d'origine puisque tous "DGFIP" aujourd'hui.

Dès son arrivée, le Directeur Général s'est adressé aux personnels et a été interpellé par les représentants syndicaux. Aux questions sur l'emploi , les rémunérations, l'indemnité de résidence ou les conditions de travail, le Directeur Général a répondu qu'il n'est pas décideur et que son rôle se borne à relayer ce que demande le pouvoir politique. Notre organisation lui a toutefois fait remarquer que les agents de la DGFIP supportent plus que les autres les effets de la RGPP, que l'exemplarité souhaitée par nos gouvernants au niveau de la DGFIP n'apporte à ses agents qu'une dégradation des conditions d'exercice de leurs missions et que nous sommes toujours dans l'attente d'un retour pour les efforts consentis. Certaines questions, certes plus embarrassantes, n'ont pas retenu l'attention du Directeur, telles que celle sur la possibilité de licencier les fonctionnaires ou celle, il est vrai plus anecdotique, sur le coût de la journée du 2 mars ( location de la salle, frais de bouche, personnel de service et de sécurité, déplacement des agents, nettoyage...) alors que les sommes les plus folles ont été entendues. Mais nous ne désespérons pas d'en recevoir, même tardivement, une réponse, ne fut-ce qu'à l'occasion des CTP annuels sur le budget...

A l'issue d'un bref échange, le Directeur a souhaité rencontrer comme prévu une délégation de représentants syndicaux. Après discussion au sein de notre organisation, nous avons convenu d'accepter le débat. Malheureusement, les conditions n'ont pas été respectées. Le hall d'entrée a été envahi avec parfois quelques échanges un peu trop vifs à notre goût. La discussion s'est donc poursuivie comme elle avait commencé avec l'intervention des militants de toutes les organisations dont la nôtre. Nous avons toutefois pu, même si les conditions d'un véritable dialogue n'étaient pas réunies, aborder notre opposition à la fusion, notre constat sur ses conséquences en terme de suppressions d'emplois dans les départements et d'accroissement des tâches. Nous avons rappelé au Directeur notre opposition ferme à la création des SIP. Nous lui avons également fait part de l'inquiétude des agents en postes dans les Départements Informatiques du Trésor ou dans les Centres Régionaux des Pensions de Toulouse et Montpellier. Nous avons pu lui faire part du surcroît de travail procuré par l'application HELIOS ainsi que les problèmes posés par CHORUS, application qui conduit à la

désertification des services Dépense dans la plupart des départements et à des charges de travail supplémentaires dans les métropoles régionales. En matière de gains de productivité liés aux applications informatiques, [Télé@ctes](#) ne justifie en rien le nombre important des suppressions d'emplois dans les conservations des hypothèques

Enfin, nous avons insisté sur le fait que dans les structures se trouvent des agents et que ces agents ont une famille et un domicile. Cette évidence devait être rappelée à celui qui pilote les réformes et leurs rythmes. Elle devait être rappelée à notre hiérarchie qui a tendance à anticiper les éventuels gains de productivité afin de cibler les emplois à supprimer.

Si notre Directeur général a soigneusement omis de répondre à certaines de nos interrogations, il s'est toutefois engagé sur quelques thèmes :

- pour la restructuration des postes et plus particulièrement en milieu rural, il a annoncé qu'aucune suppression de postes n'était prévue dans l'immédiat. Oui, mais jusqu'à quand ? Face à l'inquiétude des agents sur la RGPP, notamment sur la mobilité, le Directeur général a promis de les maintenir sur leur résidence mais a précisé qu'« il applique la loi et fait ce que le gouvernement lui demande ».
- Il s'est également déclaré prêt à revoir le calibrage des effectifs du Centre Amendes Service (CAS) et du Pôle Interrégional d'Apurement Administratif (PIAA) compte tenu des nouvelles charges de travail. Affaire à suivre.
- Pour répondre à la demande des agents du Mirail (zone urbaine sensible 31), monsieur Parini s'est engagé à essayer, avant le 31 décembre prochain, d'élargir les zones d'éligibilité pour que les personnels de ce site puissent bénéficier de l'allocation spéciale de sujétion. Sans résultat positif en 2010, il plaiderait le dossier auprès de Bercy dès début 2011. Ce zonage plus large permettrait à un plus grand nombre d'agents de bénéficier de cette mesure.
- Les Centres Régionaux des Pensions de Toulouse et Montpellier sont maintenus.
- Le Directeur général a admis que le pilotage par indicateurs était une source de dégradation des conditions de travail des agents et a promis de les revoir à la baisse.

A l'issue de notre intervention, nous avons remis à Monsieur PARINI notre tract FO-DGFIP sur le DOS ainsi que les tracts reprenant les revendications locales de chaque département. Ces revendications peuvent bien entendu être consultées par tous sur les sites locaux de FO-DGFIP.

Notre intervention auprès de Monsieur PARINI devait se poursuivre dans l'après-midi. La tournure des événements ne l'a pas permis. Les représentants FO-DGFIP, fidèles à l'engagement qui avait été pris avant la réunion, n'ont pas souhaité participer à l'envahissement de la salle où attendaient nos collègues participant aux ateliers du DOS. Nous n'avons rien à gagner à jouer l'opposition entre collègues, d'autant que nombre d'entre eux partagent nos positions. Cette conception du dialogue social n'est pas la nôtre. Notre interlocuteur du jour était notre Directeur Général. Nous avons donc choisi de clore cette entrevue après avoir remis nos revendications à la hiérarchie.